

Votre santé et vos conditions de travail : Notre combat



2022, la négociation de l'accord QVT échouait, la CFE-CGC refusait de signer pour :

- Un accord Télétravail NON respecté
- Un accord QVT vidé de ses mesures concrètes

La Direction a mis 4 ans à admettre en partie les demandes de la CFE-CGC et la nécessité de renégocier un accord !

Ce que prévoit l'accord dans l'immédiat



Santé au travail et protection des salariés

- **Journée Enfant Malade (JEM) : +1 journée sans justificatif.**
- Partenariat avec un équipementier pour protéger les conducteurs de deux-roues
- Financement d'études : exosquelettes, semelles orthopédiques, bouchons thermo-moulés
- Application TMS/Kiné pour prévenir les troubles musculosquelettiques
- Garantie de la prise de congés commune pour tous les salariés travaillant dans une direction différente



Accès aux soins et prévention renforcés

- 80 consultations spécialisées annuelles **financées** (dermatologie, ORL, rhumatologie, ophtalmologie, cardiologie) en complément du Fonds d'Action Sociale, 50 consultations obtenues
- 10 forums de prévention santé organisés annuellement : sommeil, santé des femmes, addictions, vaccination, dépistage des cancers avec experts externes
- Étude sur l'endométriose pour un plan d'actions contre les douleurs menstruelles.



Améliorations des congés et solidarité

- Décès d'un concubin ou partenaire PACS : alignement sur 5 jours de congés (vs 3 auparavant)
- Décès des parents du partenaire PACS : **nouveau droit** à 3 jours de congés (équivalent couple marié).
- Dons de jours proches aidants pouvant aller jusqu'à 30 jours, élargissement aux violences conjugales et aidants non déclarés
- **Augmentation** du délai de prise de congés décès à 14 jours.



Formations et accompagnement

- Module de **formation RPS** pour managers
- Formation sur le deuil à destination des encadrements
- Comité de suivi central pour les salariés en longue maladie pour améliorer l'accompagnement

Les engagements futurs de l'accord



La CFE-CGC ne compte pas s'arrêter là, car de nombreuses solutions pour améliorer les conditions des salariés sont encore à travailler :

- En réponse au dossier en cours de la CFE-CGC, la direction ouvrira des discussions sur l'amélioration des **conditions de déplacement des personnels en mission**.



Pour rappel, la CFE-CGC demande :

- Un surclassement systématique des personnels en mission H-30
- Récupération et prise en compte des heures de vol pour tous les personnels (Cadres et non cadres)
- Passage en skypriority
- Amélioration des conditions d'hébergement (Repas, Hôtels)

- Une négociation concernant les seniors est **INDISPENSABLE** dans notre entreprise alors que l'âge moyen est de 47 ans et que l'âge de la retraite recule. La CFE-CGC demande, notamment, d'accorder un temps partiel à partir de 60 ans.



Les équipes de la CFE CGC